



Informations personnelles

Pour pouvoir garantir un accompagnement prévoyant et sécurisé de votre enfant, veuillez me donner les informations suivantes (ces informations restent confidentielles):

Nom et prénom de l'enfant:

Numéros en cas d'urgence:

Privé:.....

Portable:.....

Bureau:.....

Votre enfant a-t-il des allergies? Si oui, lesquelles?.....

Votre enfant a-t-il des maladies?.....

Votre enfant a-t-il des médicaments à prendre?.....

Votre enfant a-t-il des peurs particulières?.....

Votre enfant porte-t-il des couches?.....

Êtes-vous d'accord avec les conditions suivantes (tracez ce qui ne convient pas):

- Des photos et vidéos de mon enfant peuvent - elles être publiées sans le nom de l'enfant.
- Nous sommes autorisés à donner des granules d'arnica en cas de blessures.
- Mon enfant a une assurance RC et une assurance contre les accidents.
- Je suis d'accord avec le montant facturé.
- J'ai pris connaissance des conditions générales. (feuille annexe)

Lieu et date:

Signature:

Règlement de l'Atelier de jeux à Cerniat

li-la-lou



Description

L'atelier de jeux s'adresse aux enfants de 2 à 4 ans et demi. Il a pour but la socialisation, autonomie, stimulation de la motricité et élargir les connaissances de l'enfant.

Les responsables de l'atelier

Murielle Tissot, Responsable pédagogique et animatrice de groupe de jeux formée
079/485.77.05

Rubia Päiva, Responsable Administratif et animatrice de Groupe de jeux en formation
079/537.79.33

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions de **18h00 à 20h30** de lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Formalités d'inscription, tarifs

La demande d'inscription doit être signée par le représentant légal. Les inscriptions se font par écrit au moyen du bulletin d'inscription. Elle est un engagement pour toute l'année scolaire.

Je donne la possibilité aux parents d'amener les enfants plus vite ou de venir les rechercher plus tard. Vous pouvez inscrire d'avance l'enfant à l'horaire élargi, ou selon vos besoins sans inscription préalable lors de l'arrivée à l'atelier de jeux avec votre enfant.

Pour l'année scolaire 2023/2024 la cotisation pour l'atelier est:

- ❖ Paiements possibles sur TWINT 079.537.79.33
- ❖ 2h30 e demi par semaine 120 - par mois, sur 10 mois.

Les inscriptions sont confirmées par écrit au plus tard deux semaines avant le début de l'atelier.

Je vous donnerai les bulletins de versements les premières semaines de l'atelier.

Je vous rappelle que que les paiements par poste engendre des frais importants et je vous encourage à les éviter.

Absences, résiliations

Les parents sont priés d'envoyer régulièrement leur enfant à l'atelier de jeux et de respecter les horaires. L'annonce de l'absence d'un enfant se fera au plus vite à l'animatrice. Aucune déduction de cotisation n'est prévue. Cependant en cas d'absence prolongée due à la maladie ou à un accident, un arrangement pourra être conclu.

Pour les résiliations, il faut me l'annoncer deux mois à l'avance par écrit. Si ce délai n'est pas respecté, la finance pour les mois est due L'atelier se réserve le droit de résilier avec effet immédiat ou pour la fin d'un mois, le contrat en cas de: non paiement des factures, non-respects graves et répétés du présent règlement ou tout autre motif jugé valable par l'animatrice responsable.

Horaires

Jeudi

Le matin

9h-11h30

L'après-midi

14h-16h30

Enfant malade

Les enfants malades ne peuvent être acceptés, ceci par mesure de précaution envers les autres enfants et pour leur propre bien-être. Si l'enfant a une conjonctivite il ne fréquentera pas l'atelier, car les conjonctivites sont très contagieuses. L'annonce que l'enfant est malade se fera au plus vite. Aucune déduction n'est prévue.

Relations entre parents et les Animatrices

Les Animatrices restent disponibles pour d'éventuelles questions concernant les enfants de 18h à 20h30. Si besoin les animatrices ou, sur la demande des parents, une réunion pourra être organisée pour une discussion.

Responsabilité

Les parents sont responsables du transport de l'enfant depuis leur domicile jusqu'au vestiaire de l'atelier de jeux et inversement. Si vous ne venez pas chercher personnellement votre enfant veuillez m'en avvertir.

Assurances

Les assurances RC et accident de l'enfant restent à la charge des parents.

En cas d'urgence, les frais d'ambulance sont à la charge des parents

Matériel à emporter par l'enfant

Chaque enfant prend avec lui un goûter et une boisson si possible dans une gourde qui ferme bien, dans un sac à dos.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.

Atelier de Groupe de Jeux Li-La-Lou

Murielle Tissot resp. Pédagogique

Rubia Päiva resp. Administratif

Nom :

Prénom :

J'ai bien lu le règlement et l'accepte.

Date et signature :